

PASS SPORT

Pour encourager la reprise du sport, proposez le Pass'Sport dans votre association !

L'allocation de rentrée sportive de 50€ est renouvelée cette année et s'élargit aux étudiants boursiers de 18 à 28 ans.

Comment faire connaître le dispositif ?

Vous organisez prochainement une manifestation, une porte-ouverte et/ou un forum pour faire connaître votre association et trouver de nouveaux adhérents ?

Plusieurs outils et supports de communication, flyers et affiches, sont à votre disposition, téléchargeables et imprimables sur le site officiel du dispositif Pass'Sport : <https://pass.sports.gouv.fr>



Comment faire pour que votre structure soit éligible ?

Pour être éligible en tant qu'association, il vous suffit de vous inscrire sur **LeCompteAsso**, de vous munir d'un RIB et de l'attestation d'affiliation 2022-2023 à une fédération. Vous serez ainsi identifié par les jeunes et les familles et visible sur la cartographie en ligne.

Vous rencontrez des difficultés à créer votre compte en ligne, le CDOS vous accompagne dans vos démarches : pass-sport-licences@cdos85.fr / 02 51 44 27 28

Bonne rentrée sportive à tous !

Quelques liens utiles :

Le Compte Asso

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

Pass'Sport

<https://pass.sports.gouv.fr>

Outils de communication Pass'Sport

<https://pass.sports.gouv.fr/ressources-et-relais-dinformations/les-outils-de-communication-mis-a-disposition-par-le-ministere-des-sports-et-de-jop/>

Notice de remboursement aux associations : en pièce jointe